



ATTESTATION MEDICALE

dans le cadre de la détention d'une arme à feu soumise à autorisation

Base légale

Loi du 08.06.2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, art. 11,§3,6°.
Circulaire du 25.10.2011 relative à l'application de la législation sur les armes.

Le/la soussigné(e),, docteur en médecine,
confirme après l'avoir interrogé et examiné, que le/la dénommé(e)

Nom

Prénom

Né(e) à Le

Résidant

Commune Code postal

Adresse N° Boîte

Est **physiquement et mentalement** apte à la manipulation d'une arme sans danger pour
lui/elle-même ou pour autrui.

Fait à Le

Le médecin,

Signature et cachet